

SEANCE DU 8 JUILLET 2009

Le huit juillet deux mille neuf, à vingt deux heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy **LECOUTEUX**, Maire.

Etaient présents : Annie **PRIEUR**, Gérard **DUVAL**, Marie-Claude **LEGALLICIER**, Florence **LOUVET**, Pascal **NOBELSPIESS**, Didier **LEROY**, Patrice **PETIT**, Anthony **RENAUD**, Jean-François **DESCHAMPS**, Catherine **MERLEN**, Isabelle **DELAISEMENT**, Odile **BIGO** et Christian **BRUMACHON**.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Chryseline **GAUTIER** pouvoir à **Jean-Guy LECOUTEUX**, Laurent **LEFEBVRE** pouvoir à Annie **PRIEUR**, Danièle **LASNON** à Didier **LEROY**.

Absentes excusées : Françoise **DENEUVE** et Véronique **LOUET-TINOCO**

Date de convocation : 2 juillet 2009 **Date d'affichage** : 3 juillet 2009

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17

Le procès verbal de la réunion précédente a été adopté, **A L'UNANIMITE**.

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DES GENETAIS A NORMARE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Par délibération du 11 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir à l'urbanisation les terrains situés aux lieux dit Les Génetais et les Cinq Acres ; zones 1AUa et 1AUe
- La procédure de ZAC a été retenue par délibération du 21 février 2009.
- Une consultation a été organisée en mars 2009 pour choisir le maître d'œuvre chargé de l'établissement de l'étude préalable et du dossier de création. La commune a retenu le Bet SNETA Maître d'œuvre pour l'élaboration du dossier

La concertation publique est une démarche visant à associer la population à une prise de décision publique. Elle intervient en amont du projet et se poursuit tout au long de l'élaboration du dossier de création.

Cette concertation, à l'initiative de la commune, doit être aussi large que possible et exige la transparence ; elle s'organise autour de temps forts pour favoriser la participation la plus large possible.

A l'issue de cette étape, la municipalité tirera le bilan de la concertation et créera officiellement la ZAC.

La phase de concertation de la ZAC des Génomais à Normare aura lieu du 7 septembre 2009 au 10 octobre 2009.

Elle permettra à la population de prendre connaissance du projet et de s'exprimer. La concertation s'organisera comme suit :

- Une exposition en Mairie
- Un dossier consultable en ligne sur le site de la mairie www.belbeuf.fr où l'exposition complète sera visible au format pdf
- Une réunion publique sera organisée **le 24 septembre 2009 à 20 H 30 à la salle des fêtes**

Le public pourra également exprimer ses observations :

- dans un registre disponible en mairie
- par e-mail contact@mairie-belbeuf.fr
- par courrier adressé à la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de lancer la concertation publique sur le projet d'aménagement de la ZAC des Génomais à Normare.

A L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU KARATE-CLUB DE BELBEUF

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de répondre favorablement à la demande de subvention sollicitée par le KARATE-CLUB de Belbeuf.

Une subvention de **410 Euros** à prendre sur les crédits inscrits au budget à l'article 65748 sera mandatée à cette association.

A L'UNANIMITÉ

VENTE DU TERRAIN CADASTRE AC 151 A LA SOCIETE LOGISEINE.
Autorisation de signature de l'acte.

Par délibération des 12 juin 2008 et 21 février 2009, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du terrain cadastré AC 151 d'une superficie de 845 m² au prix de 60 Euros le m² à la Société LOGISEINE.

La signature de l'acte devant intervenir durant l'absence du Maire, le conseil municipal autorise Marie-Claude LEGALLICIER, troisième adjointe au Maire à signer l'acte à intervenir.

A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.